



Paris, le 29 mai 2017

ASFA

Monsieur le Président de la commission sociale
11, rue Edmond Valentin
75008 PARIS

N/réf : JH/LLF/17067

Objet : Audiance bilatérale sur la sécurité des personnels.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu rencontrer le 11 mai 2017 une délégation de la FEETS-FO afin d'échanger sur les accidents dont sont victimes les agents autoroutiers dans l'exercice de leur mission. Nous vous en remercions.

Depuis trop longtemps maintenant et encore davantage depuis le début de cette année, nous constatons une recrudescence des accidents sous circulation. Bien souvent, la responsabilité incombe à un tiers. Pour autant, notre organisation refuse la fatalité.

Fort de la volonté démontrée de Force Ouvrière sur le sujet de la sécurité des personnels et de notre implication quotidienne autant dans les entreprises qu'au niveau de la branche, il nous est apparu essentiel de vous faire part de l'exaspération des salariés et de proposer un certain nombre de revendications susceptibles d'améliorer la situation et de répondre aux attentes des personnels :

- Il nous semble essentiel que nous puissions échanger sur ces sujets en groupe de travail restreint afin d'identifier les meilleures pratiques entre entreprises de la branche, recenser les procédures mises en place, ..., trouver des pistes d'amélioration afin d'endiguer cette spirale inacceptable.
- Parce que notre organisation syndicale est persuadée que la reconnaissance des personnels passe par une reconnaissance pécuniaire des risques liés aux métiers exercés, la FEETS-FO demande que la prime sous circulation des personnels soit sensiblement revalorisée dans les entreprises où elle existe et créée là où elle n'existe pas encore.
- Enfin, il nous semble essentiel que soit menée une réflexion approfondie sur la cessation anticipée d'activité (CAA) qui pourrait répondre aux problématiques de pénibilité des métiers sous circulation, pourrait anticiper le vieillissement des salariés de la branche et permettre des embauches dans notre secteur d'activité, ...



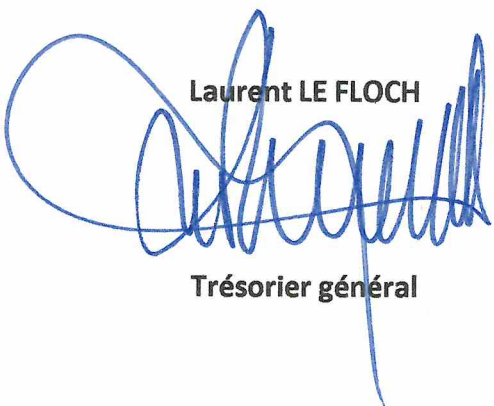
La FEETS-FO a bien entendu vos réponses et retient que la commission sociale de l'ASFA du 6 juillet courant aura à décider de la suite à donner sur tous ses sujets.

Nous avons d'ores et déjà bien noté votre vif intérêt sur la mise en place du groupe de travail notamment. A cet égard, il nous semblerait opportun qu'il soit constitué dans le cadre de la commission de suivi de l'accord sur la sécurité des personnels. Il serait souhaitable qu'il puisse se réunir autant de fois que ses membres le jugeront utile, qu'il soit restreint en nombre et réservé à des experts sur les sujets à l'ordre du jour dûment mandatés par les organisations le composant.

Bien entendu, nous attendons une réponse de la commission sociale sur l'ensemble de nos revendications. L'ensemble des salariés et nous-même les considérons comme essentielles pour une reconnaissance pleine et entière des métiers de la branche des autoroutes concédées et des ouvrages d'art à péage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Laurent LE FLOCH



Trésorier général